Conditions socio-administratives d'admission en résidence

Le Service social FFH est à disposition des collaborateurs en emploi adapté et résidents.

Pour toute demande d'admission en résidence, le service social est responsable de l'étude du dossier administratif du candidat et de sa validation.

Les conditions socio-administratives d'admission

- **Être au bénéfice d'une rente de l'Assurance invalidité (AI) ou d'une reconnaissance de l'invalidité (lorsqu'il n'existe pas de droit au versement d'une rente).**

- **Avoir la capacité financière d'assurer le paiement du prix de pension. L'allocation pour impotent est facturée en plus du prix de pension** (cf. directive de facturation de la pension pour l'accueil en résidence – R24002, jointe au dossier)

- **La couverture de la pension est financée par le résident avec les ressources suivantes :**
  - Ses rentes : AI, accident, LPP, autres
  - Sa fortune
  - Des prestations complémentaires

- **Les prestations complémentaires permettent de :**
  - Compléter les revenus du résident pour couvrir le prix de pension, en lui accordant un forfait pour ses dépenses personnelles (FDP)
  - Prendre en charge la couverture de la prime d'assurance-maladie LAMal
  - Allouer des participations ou des remboursements de frais médicaux non couverts par l'assurance maladie
  - Accorder un abonnement annuel des transports publics genevois (TPG).

FONDATION
FOYER-HANDICAP

Indépendance - Notion de « chez soi » et lieu de vie

Chaque résident est libre de ses allées et venues et peut recevoir des visites ou quitter la résidence pour partir en week-end par exemple.

Le studio comprend :

- Un lit médicalisé électrique et un matelas adapté
- Une table de chevet
- Une table de repas et des chaises
- Une salle de bain adaptée
- Des sonnettes pour appeler les équipes accompagnantes
- Un coin cuisine dans certains studios
- Le résident peut aménager son studio avec son propre mobilier.

Accompagnement

Une équipe pluridisciplinaire accompagne le résident dans la réalisation de son projet personnel. Elle travaille dans le respect de la personne, de son autonomie et de son autodétermination.

Ses prestations se déclinent à travers :

- Un accompagnement individualisé pour les actes de la vie quotidienne : soins d'hygiène, aide aux repas, etc.
- Des soins infirmiers réalisés sur prescription du médecin traitant. Pour certains soins plus complexes, des partenaires externes peuvent être sollicités
- Un suivi ergothérapeutique sur prescription du médecin traitant
- Un suivi socio-administratif selon les besoins par le service social
- Un accompagnement lors d'activités, de sorties, d'animations individuelles ou en groupe ou de vacances
- L'entretien du logement par les employées de maison
- Les repas collectifs servis en salle à manger, le matin midi et le soir
- La gestion du linge de lit, de toilette et du linge des résidents, déléguée à un prestataire externe.

Informations

Sandra Chollet
Adjointe de direction, responsable prestations et formations
sandra.chollet@foyer-handicap.ch
T. +41 22 309 11 97
Fondation Foyer-handicap – Direction des Itinéraires d'Intégration
7 Rue des Caroubiers 1227 Carouge

Avec le soutien de la République et Canton de Genève